

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUUD-PRUVOST Armelle, Mme MENARD Elise, M. MONTHILLER Gérard, Mme VERBEKE Muriel, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc,

Absents excusés : M. MERCIER Patrick, Mme COMBECAU Solenn, Mme LE PAGE Hélène, Mme PICARD Séverine.

Secrétaire de séance : M. MONTHILLER Gérard

- Le compte rendu de la réunion du conseil municipal dernière est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence a été observée en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre 2020 alors qu'il quittait le collège de Conflans-Ste-Honorine.

Décision modificative budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fournitures non stockables	1 852,41 €	
D 60621 : Combustibles	584,09 €	
D 60622 : Carburants	430,00 €	
D 60623 : Alimentation	500,00 €	
D 6063 : Fournitures entret., petit équip	2 000,00 €	
D 60631 : Fournitures d'entretien	2 595,51 €	
D 60632 : F. de petit équipement	1 981,19 €	
D 60633 : F. de voirie	1 000,00 €	
D 6064 : Fournitures administratives	2 000,00 €	
D 6068 : Autres matières & fournitures	310,00 €	
D 615221 : Bâtiments publics	19 157,82 €	
D 615231 : Voirie	19 937,26 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant	4 000,00 €	
D 6156 : Maintenance	3 496,64 €	
D 622 : Rémun. interm. et honoraires	1 450,92 €	
D 623 : Pub. public°, rel° publiques	1 249,77 €	
D 624 : Transports biens et collectifs	1 089,95 €	
D 625 : Déplac. miss°, récept°	1 343,36 €	
D 626 : Frais postaux et télécommunicat°	824,27 €	
D 627 : Services bancaires et assimilé	500,00 €	
D 6281 : Concours divers (cotisations)	1 500,00 €	
D 635 : Autres imp. tax. et vers. assimi	29,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	67 832,19 €	
D 023 : Virement à la sect° d'investis		48 701,86 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		48 701,86 €
D 231 : Immo. corporelles en cours		74 999,75 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		74 999,75 €
D 6531 : Indemnités élus	4 167,56 €	
D 6535 : Formation élus	3 000,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	7 167,56 €	
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	26 297,89 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonct	26 297,89 €	
R 021 : Virement de la sect° de fonct		48 701,86 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		48 701,86 €
R 1068 : Excédents de fonctionnement		26 297,89 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		26 297,89 €

Délibération relative à la signature d'une convention d'adhésion à l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités).

Monsieur le maire présente la convention d'adhésion à l'ADICO dans le cadre de la prestation EDITEUR.

Cette convention prend effet à compter du 01/10/2020 pour une durée de 3 an (s) renouvelable par tacite reconduction tous les ans. Son prix a été fixé à 428,25 € / an.

Après discussion, le conseil municipal

DECIDE :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à cette adhésion,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : A l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Délibération relative à la modification des statuts de la communauté de communes Vexin centre

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 21 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à l'adoption de ses statuts,

La notification aux communes est en date du 14 septembre 2020.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013,

Vu le dernier arrêté Préfectoral en date du 15 janvier 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2020 adoptant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres,

- Approuve les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 20h45. Le couvre-feu imposé faisant suite à la crise sanitaire de la covid-19 dont la 2ème vague déferle sur la France et l'Europe, nous oblige à quitter les lieux à 21 heures.

Fait à MOUSSY, le 19 octobre 2020

Le maire,
Philippe Houdaille

